

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 août 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absents

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2015-08-163

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 17 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2015;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement : CPTAQ;**
6. **CDSM;**
7. **Plan d'intervention en infrastructures routière locales (PIIRL);**
8. **Vente pour taxes;**
9. **Appel d'offres :**
 - 9.1 **Sel à déglacer**
 - 9.2 **Sable**
10. **Bibliothèque : activités;**
11. **Parc d'amusement des Loisirs;**
12. **Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;**
13. **Entretien du quai;**

- 14. Paiement des comptes :
 - 14.1 Comptes payés
 - 14.2 Comptes à payer
- 15. Bordereau de correspondance;
- 16. Rapports :
 - 16.1 Maire
 - 16.2 Conseillers
 - 16.3 Directrice générale
- 17. Varia;
- 18. Évaluation de la rencontre;
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2015**

L'adoption du procès-verbal du 13 juillet 2015 est reportée à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT : CPTAQ**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. **CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par la chargée de projets.

7. **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALES (PIIRL)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. **VENTE POUR TAXES**

8.1 **État des personnes endettées pour taxes impayées**

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au Conseil et approuvé par lui;

Résolution 2015-08-164

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo approuve l'état présenté par la secrétaire-trésorière et enverra les propriétés ci-dessous détaillées en vente pour taxes pendant l'année 2015 :

2509 03 5337

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 6 novembre 2015 – extrait de l'état

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Résolution 2015-08-165

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

IL EST RÉSOLU

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2015 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2015 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2015 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 6 novembre 2014 – autorisations à la secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Résolution 2015-08-166

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière à offrir, au nom de la municipalité de Saint-Malo, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 5 novembre 2015 ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la municipalité de Saint-Malo, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2015, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. APPEL D'OFFRES :

9.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE des prix seront demandés à deux entreprises pour l'achat de sel à déglacer;

Résolution 2015-08-167

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera son sel à déglacer du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Sable

ATTENDU QUE du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QU' un appel d'offres sera envoyé à quatre fournisseurs de sable;

Résolution 2015-08-168

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera son sable du plus bas soumissionnaire conforme.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **BIBLIOTHÈQUE : ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo participe financièrement au Plan du livre par l'*Entente de développement culturel 2016* conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour offrir des activités thématiques littéraires, scientifiques et de contes pour les jeunes et les adultes de la MRC dans les bibliothèques, salles communautaires, lieux patrimoniaux, espaces publics et/ou événements publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo sera le promoteur du projet auprès de la MRC et du ministère;

POUR CES MOTIFS :

Résolution 2015-08-169

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo s'engage à contribuer pour un montant de 200 \$ en 2016 à l'*Entente de développement culturel 2016* conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications;

QUE l'*Entente de développement culturel 2016* conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications sera signée par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur le maire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **PARC D'AMUSEMENT DES LOISIRS**

ATTENDU QUE du paillis a été installé sous les jeux au parc d'amusement des Loisirs pour la sécurité des enfants;

ATTENDU QUE des poutres de pruche seront installées pour délimiter et retenir le paillis du parc d'amusement des Loisirs;

ATTENDU QUE la clôture a été récupérée de l'ancien parc;

ATTENDU QUE la clôture devra être installée sur le côté ouest du parc pour la sécurité des enfants;

Résolution 2015-08-170

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera les dix-sept poutres de pruches (4 par 4 par 14) ainsi que la fourniture de quincaillerie pour l'installation;

QUE la clôture sera installée par Clôtures et glissières Y. Lapointe inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION**

Le Conseil municipal ne donnera pas suite à la démarche commune des municipalités pour obtenir une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

13. **ENTRETIEN DU QUAI**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo est propriétaire du quai;

ATTENDU QU' un entretien doit être fait régulièrement pour conserver le quai en bon état;

Résolution 2015-08-171

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo fera régulièrement l'entretien du quai dont elle est responsable (peinture, réparation, etc.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. **PAIEMENT DES COMPTES**

14.1 **Comptes payés**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 99 177,17 \$ payés depuis le 14 juillet 2015;

Résolution 2015-08-172

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 99 177,17 \$ payés depuis le 14 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 **Comptes à payer**

14.2.1 **Recyclage de boues municipales**

ATTENDU QUE le bassin numéro 4 de la station d'épuration doit être vidangé car il ne rencontre plus les normes en vigueur pour le voile de boue;

ATTENDU QUE des démarches ont été faites avec Andana services inc. afin de valoriser les boues municipales de la station d'épuration dans le bassin 4;

ATTENDU QU' Andana Services inc. a entrepris les démarches avec le gouvernement en fournissant les étapes prévues de la démarche soit :

- le protocole de vidange du bassin 4 à SOMAE;
- le dépôt de l'avis de projet autorisant la valorisation agricole des boues au MDDELCC au plus tard le 5 avril;
- etc.

ATTENDU QUE le protocole de vidange a été accepté par monsieur Jean-Philippe Labbé, technicien du secteur municipal au MDDELCC;

ATTENDU QUE la vidange du bassin 4 a été faite le 29 juillet 2015, supervisée par monsieur Michel Poulin, technicien;

Résolution 2015-08-173

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

DE payer la facture 148 du 31 juillet 2015 à Andana Services inc. au montant de 3 000 \$ taxes non incluses pour la préparation du recyclage de boues municipale par valorisation agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2.2 Colloque annuelle de l'ADMQ, zone de l'Estrrie

ATTENDU QUE le colloque régional de l'ADMQ-Estrrie se tiendra le 17 septembre 2015 à Danville;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 85 \$ incluant les documents, le repas du midi et le souper;

Résolution 2015-08-174

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la participation et les frais de déplacement pour le colloque régional de l'ADMQ-Estrrie à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2.3 Jean-François Laflamme

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Laflamme a été demandé pour des services professionnels et l'assistance technique en 2013 et 2014;

ATTENDU QUE la facture comprend ses honoraires ainsi que ses frais de déplacement;

Résolution 2015-08-175

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la facture 2015-01 du 1^{er} août 2015 de monsieur Jean-François Laflamme au montant de 1 010,50 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

15.1 Le 7^e Ciel Gîte et Café

ATTENDU QUE Le 7^e Ciel Gîte et Café de Saint-Malo a remis une lettre le 5 août 2015 afin de présenter une demande pour obtenir le droit de poser une petite affiche au pied de la tour La Montagnaise;

ATTENDU QUE l'affiche permettrait d'informer tous les visiteurs de la tour de la présence du gîte ainsi que la possibilité de les attirer pour le Café;

Résolution 2015-08-176

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte l'installation d'une petite affiche à la tour La Montagnaise afin d'annoncer Le 7^e Ciel Gîte et Café. La Municipalité veut approuver la pancarte et l'endroit où elle sera installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Tournoi de golf

ATTENDU QU' un tournoi de golf se tiendra le vendredi 18 septembre 2015 au Club de golf de Coaticook pour la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook (CSSS);

ATTENDU QUE les sommes récoltées contribuent et permettent d'entretenir les services de grande qualité au sein de l'ensemble du milieu hospitalier de la région;

ATTENDU QU' un formulaire d'inscription a été reçu avec les coûts et le programme de la journée. La réponse est demandée au plus tard le vendredi 11 septembre 2015;

Résolution 2015-08-177

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la participation au Club de golf de Coaticook pour la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook (CSSS); vendredi, le 18 septembre 2015 du conseiller René Morier au coût de 125 \$ par personne comprenant le golf, la voiturette électrique et le souper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. RAPPORTS :

16.1 Maire

Monsieur le Maire Jacques Madore parle au Conseil municipal de :

- La conférence de presse lors de l'inauguration du sentier des aînés.
- L'achat d'un bureau plus grand pour madame Françoise Dion, secrétaire :

ATTENDU QUE le CRÉ de l'Estrie doit se départir de son matériel de bureau;

ATTENDU QU' un bureau plus grand est nécessaire pour la secrétaire madame Françoise Dion ;

Résolution 2015-08-178

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le maire est mandaté pour aller à l'encan et acheter un nouveau bureau pour la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- L'achat d'un camion douze (12) roues pour la voirie :

ATTENDU QU' un devis a été préparé par la municipalité de Saint-Malo pour ses exigences concernant l'achat d'un camion douze (12) roues;

ATTENDU QU' à cause du coût (au-dessus de 100 000 \$), la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres public;

Résolution 2015-08-179

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le processus d'appel d'offres pour l'achat du camion douze (12) roues sera amorcé selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 935 et suivants du Code municipal.

QUE la municipalité de Saint-Malo procédera à un appel d'offres public afin d'obtenir le plus de soumissions possibles à cet effet.

QUE l'appel d'offres sera annoncé dans le SÉAO pour l'achat d'un camion douze (12) roues, en spécifiant les critères retenus dans le devis par la Municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Conseillers

Le conseiller René Morier informe le Conseil municipal sur :

- L'arbre de vie ainsi que les déplacements :

ATTENDU QUE Pittoresco a réalisé un plan d'aménagement du sentier des aînés;

ATTENDU QUE dans ce plan, un projet était de mettre en valeur les familles de Saint-Malo;

ATTENDU QUE des étudiants de maîtrise dans le cadre du cours *Gestion de projet en histoire* font des stages non rémunérés. Ils sont intéressés à venir aider au développement du projet et ils demandent que leurs déplacements soient payés;

Résolution 2015-08-180

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer les déplacements aux étudiants de maîtrise dans le cadre du cours *Gestion de projet en histoire* pour le projet de mise en valeur des familles de Saint-Malo

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller Marc Fontaine renseigne le Conseil municipal sur :

- Les bandes de promotion à 104 \$ pour la patinoire;
- Les lumières de la patinoire.

16.3 Directrice générale

16.3.1 Déménagement de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE les travaux pour l'installation de la bibliothèque municipale à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides ont commencé le 4 août 2015 pour environ deux semaines;

ATTENDU QUE le déménagement sera fait la semaine suivante et des bénévoles seront demandés afin d'aider à transporter les livres et les meubles;

Résolution 2015-08-181

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera le repas au Resto-Bar le Saint-Malo aux personnes qui viendront aider au déménagement de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

18. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 15.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière